



Super Bazar

Le 20 août 2022, de 9h à 17 h
28, chemin de Stanhope, Stanhope (Parc Nelson)

Le Comité des loisirs de Stanhope vous invite en grand nombre à son événement « **Super Bazar** ». En plus de faire la découverte de petits trésors, une épluchette de blé d'inde, un tournoi de poches et des jeux pour toute la famille (basketball, volleyball, badminton, jeu de fer...) animeront cette journée!

Des breuvages et des grignotines seront en vente sur place.

Psssit ! Argent comptant seulement SVP !

Les fonds amassés serviront à maintenir et à améliorer les infrastructures du parc.

***Un projet qui se veut rassembleur : venez en grand nombre,
beau temps, mauvais temps !***



Mot de la Mairesse

Bonjour à tous et à toutes

J'espère que vous passés de belles vacances. Juste un petit mot pour vous rappeler nos activités de septembre : la fête de la rentrée qui aura lieu le 17 septembre à Coaticook et notre fête au village qui aura lieu dans notre beau parc Lanouette le 24 septembre. Bonne fin d'été, profitez de la chaleur et du beau temps pour faire une provision d'énergie pour le reste de l'année.

Françoise Bouchard, Mairesse



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 246-22, intitulé :

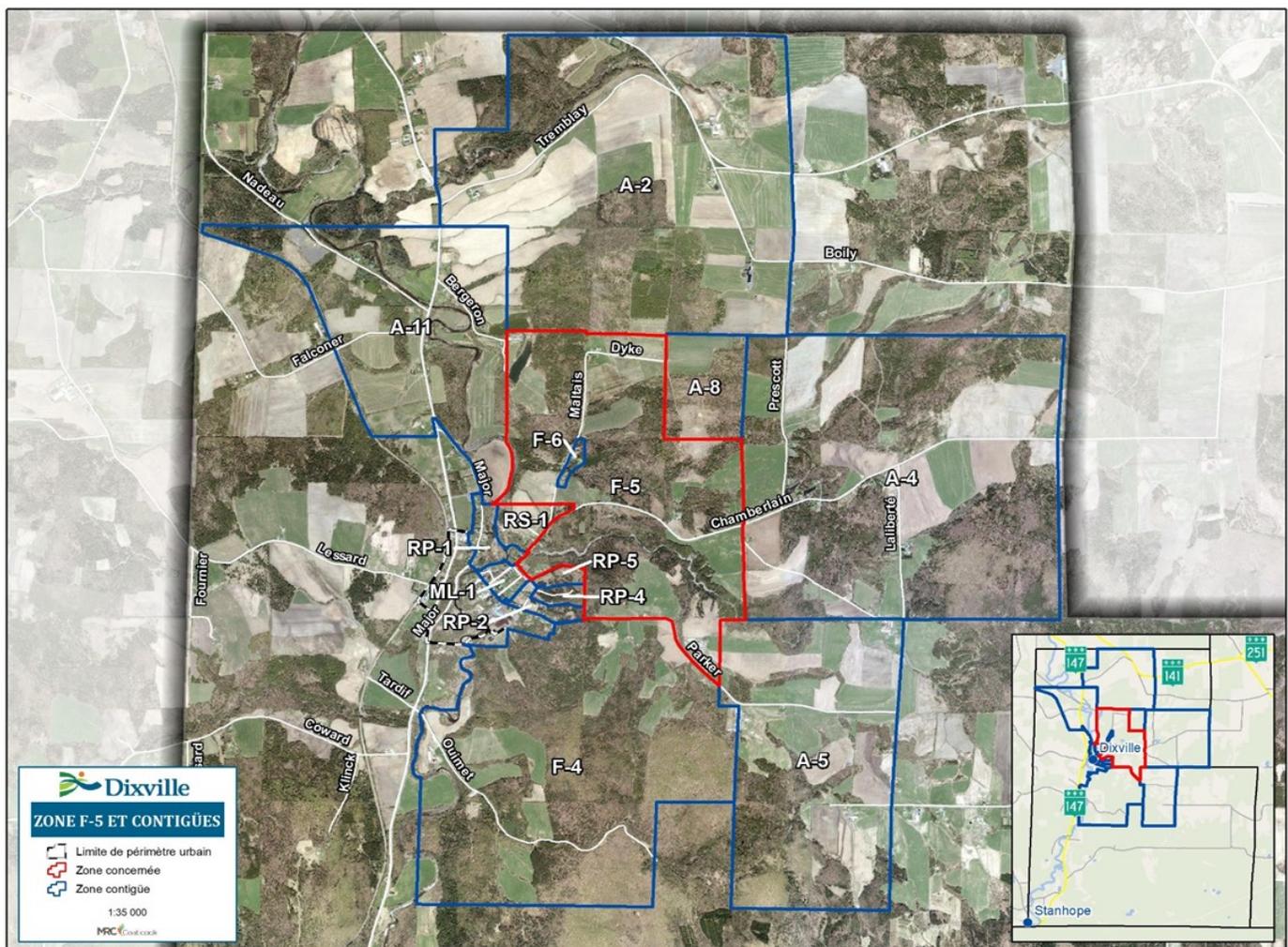
Règlement numéro 246-22, modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage service artisanal lourd HS6 dans la zone F-5.»

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Dixville, **QUE** lors d'une séance tenue le 1^{er} août 2022, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 215-20.

Le projet de règlement vise à autoriser l'usage service artisanal lourd HS6 à la zone F-5.

La zone visée est délimitée au nord par les zones A-2, A-8 et F-6, au sud par la zone F-4, à l'ouest par les zones A-11, RS-1, ML-1, RP-5, RP-4 et RP-2 et à l'est par les zones A-4, A-5 et A-8. Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Demande d'approbation référendaire



AVIS PUBLIC - SUITE

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës ; A-2, A-8, F-6, F-4, A-11, RS-1, ML-1, RP-5, RP-4, RP-2, A-4, A-5 et A-8 (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite; être reçue au bureau de la municipalité au 251, chemin Parker à Dixville, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis ;

être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 1^{er} août 2022 (date du second projet) :

être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;

être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} août 2022 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Dixville, ce 2^e jour du mois d'août 2022.

Sylvain Benoit
Directeur général et greffier-trésorier



FÊTE DE LA RENTRÉE - RÉGION DE COATICOOK

En septembre prochain, les résidents, petits et grands, de la région de Coaticook, auront la chance de participer à une panoplie d'activités et d'assister à des prestations d'excellents artistes locaux et régionaux, tels que Gab Padilla et un hommage à Bob Bissonnette avec Lemay pi sa gang. Sur le site, différentes zones, telles qu'une zone ludique (arcades), une zone sautillante (jeux gonflables) et des zones artistiques et de divertissement seront accessibles aux festivaliers.



Programmation

OUVERTURE DU SITE	14 H
	15 H DUO HOOPS
LE 4 À 7 DE cign	16 H
	19 H TALENT LOCAL : GAB PADILLA
HOMMAGE À BOB BISSONNETTE PAR LEMAY PI SA GANG - PREMIERE PARTIE	20 H
	20 H 45 FEUX D'ARTIFICE
HOMMAGE À BOB BISSONNETTE PAR LEMAY PI SA GANG - DEUXIEME PARTIE	21 H

17 SEPTEMBRE
PARC LAURENCE

PRÉSENTÉE PAR **CABICO** armoires sur mesure

ANIMATIONS PAR LES ORGANISMES DU TERRITOIRE
BRIGADE D'ACCUEIL
ZONE SAUTILLANTE
ZONE LUDIQUE POUR ADOS

FETEDELARENTRÉE.CA



CONSEIL MUNICIPAL DE DIXVILLE

MAIRESSE: FRANÇOISE BOUCHARD

URBANISME, PERSONNEL, FINANCES, ADMINISTRATION

Disponible sur rendez-vous et par courriel : bouchard.francoise@hotmail.com

CONSEILLE(ÈRE)S:

TEDDY CHIASSON	INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE
DANIELLE LAMONTAGNE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, FAMILLE ET AÎNÉS, LOISIRS
PETER BUZZELL	URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
ROGER HEATH	AQUEDUC ET ÉGOUT
FERNANDO SANCHEZ	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, VOIRIE ET TRANSPORT
ANTHONY LAROCHE	MAIRE SUPPLÉANT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT, SECTEUR AGRICOLE

EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

TÉLÉPHONE 819 849-3037

SYLVAIN BENOÎT	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER (bureaumunicipal@dixville.ca)
KRISTINE CÔTÉ	GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (secretariat@dixville.ca)
THOMAS LEPITRE	INSPECTEUR MUNICIPAL (819 571-2323)
NICOLAS GUILLOT	INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT (LUNDI DE 8 H À 16 H)

CONTACTS DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Recyclage/Déchets/Compost

MRC de Coaticook

819 849-9166

Veuillez noter ce numéro et contacter directement la MRC de Coaticook à propos du service.